

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le DOUZE OCTOBRE**  
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,  
à dix-huit heures  
salle du Conseil municipal de Morzine,  
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

**Date de convocation du conseil municipal : 06 octobre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

**Nombre de conseillers municipaux présents : 14**

Quorum : 12

**Nombre de pouvoirs : 04**

**Nombre de votants : 18**

- Pour : 18

- Contre : /

- Abstention : /

**Présents : 14**

Mmes, MM. Herbron Franck, Buet Manuelle, Buet Maurice, Bouvier Virginie, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Baud Marie, Caste Margaux, Muffat Quentin, Béard Patrick, Coquillard Michel, Marchand Thierry, Pillot Serge

**Absents et excusés : 08**

Mmes, MM. Marullaz Aube, Dupieux Gilbert, Voirin Pierre, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Anthonioz Elisabeth, Baud Pachon Valérie, Page Olivier

**Pouvoirs : 04**

Monsieur Dupieux Gilbert	à	Monsieur Muffat Quentin
Monsieur Heu Benoît	à	Monsieur Trombert Fabien - maire
Madame Bouvier Véronique	à	Madame Tournier Michelle
Monsieur Page Olivier	à	Monsieur Herbron Franck

- Madame Marie Baud a été désignée secrétaire -

### D\_2023\_10\_07

#### Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association du collège Henri Corbet

Dans le cadre du « Vivre ensemble » le collège Henri Corbet à Saint-Jean-d'Aulps a organisé le 02 octobre dernier une marche sportive et solidaire, du village de La Moussière à l'alpage de Graydon par la route forestière.

L'ensemble des élèves ont eu toute liberté pour faire cette montée soit chronométrée, soit en marchant à leur rythme ou en binôme. Une remise des prix a eu lieu avec médailles et trophées fabriqués localement en bois par une entreprise savoyarde au prix unitaire de 8 €.

Le collège sollicite une subvention pour aider au financement de cette journée, étant précisé que 116 jeunes élèves résidant à Morzine étaient concernés par cette démarche.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTÉ** le versement d'une subvention exceptionnelle au collège Henri Corbet dans le cadre de cette démarche qui mérite d'être soutenue,

**AUTORISE** M. le maire à faire procéder au mandatement de 928 € (116 X 8) au profit de l'association du collège.

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 16 octobre 2023.

La secrétaire de séance,  
**Marie Baud.**



Le maire de Morzine,  
**Fabien Trombert.**



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---